



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3311

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8° - Lyon 9°

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Relogement opérationnel dans le cadre du protocole de préfiguration - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3311**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8° - Lyon 9°

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Relogement opérationnel dans le cadre du protocole de préfiguration - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, contractualisé avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) le 17 mars 2017, une nouvelle phase de relogement opérationnel a été engagée sur les secteurs de La Duchère dans le 9° arrondissement, et de Mermoz sud dans le 8° arrondissement.

Ce processus de relogement opérationnel concerne les opérations de démolition urgentes et/ou ayant reçu une autorisation de démarrage anticipé, prévues au protocole de préfiguration. Il s'inscrit dans le cadre de la charte du relogement actualisée qui vise à mettre au centre du dispositif le locataire et ses besoins.

Ces démolitions s'intègrent dans un processus global de revalorisation du patrimoine public, ayant pour objectif la mixité sociale et urbaine, par une redistribution du parc locatif social et une diversification de l'offre de logements dans les différents arrondissements de Lyon.

Dans la mise en œuvre de cette nouvelle phase de relogement, la Ville de Lyon, en partenariat avec l'État, l'ANRU, la Métropole et les bailleurs concernés, assure la maîtrise d'ouvrage du processus de relogement et s'appuie pour cela sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont le financement est l'objet du présent rapport.

Le bilan des opérations de relogement réalisées dans le cadre du 1^{er} programme de renouvellement montre que l'AMO relogement a été un outil essentiel pour permettre le respect des délais et une réactivité importante.

II - Projet

Dans cette nouvelle phase de relogement, la volonté des partenaires d'aboutir au relogement tout en respectant les besoins exprimés par les ménages, mobilise un partenariat élargi et favorise le développement de nouvelles procédures et outils, l'important étant que le relogement soit une réussite pour les ménages, les bailleurs et les lieux d'accueil.

Le prestataire choisi par la Ville a pour mission de coordonner l'intervention de l'ensemble des partenaires et d'animer les instances partenariales (groupes mensuels et trimestriels, groupes de suivi social, groupes inter-bailleurs), afin d'assurer un suivi global des relogements. Il assure également la réalisation des enquêtes de satisfaction a posteriori et veille à la cohérence du suivi post-relogement.

La mission concerne, à La Duchère, les relogements des habitants des immeubles 520-530 de Grand Lyon habitat (189 logements) dont la démolition est inscrite en opération urgente au protocole de préfiguration, ainsi que ceux liés à la démolition partielle de l'immeuble 440 (40 logements) de Grand Lyon habitat, bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipée. Pour Mermoz sud, la mission concerne les relogements du bâtiment I de Grand Lyon habitat (88 logements).

Ces missions s'élèvent à 62 400 € TTC et seront à financer par l'ANRU, la Ville de Lyon et la Métropole. Concernant le renouvellement urbain des quartiers de La Duchère et Mermoz sud, il est proposé de verser une subvention de 18 200 € à la Ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 18 200 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre du relogement opérationnel pour le renouvellement urbain des quartiers de La Duchère (Lyon 9°) et de Mermoz sud (Lyon 8°) inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 18 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P17O4921.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.